



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 2 juillet 2020

Objet de la délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - SECOURS POPULAIRE
D'HENNEBONT**

Le deux juillet deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

Etaient présents :

André HARTEureau, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Michèle LE BAIL, Pierre-Yves LE BOUDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Julian PONDAVEN à Yves GUYOT

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CÉREZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2020.07.008

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - SECOURS POPULAIRE D'HENNEBONT

Rapporteur : Anne-Laure LE DOUSSAL

Le Secours Populaire sollicite une subvention exceptionnelle de 2 000 € afin de compenser une partie de ses recettes non perçues en raison de l'arrêt de leurs activités durant la période de confinement relative au COVID 19.

Cette subvention leur permettra de maintenir essentiellement l'aide humanitaire auprès des plus démunis des secteurs d'Hennebont, notamment alimentaire, culturelle et de loisirs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 22 juin 2020,

Vu l'information donnée à la Commission « Vie » en date du 25 juin 2020,

Vu la demande de subvention de l'association en date du 2 juin 2020,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention de 2 000 € au Secours Populaire d'Hennebont,
- **DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU